



La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine,  
au service d'une production d'électricité  
sûre, compétitive et sans CO2,  
au cœur de la région Champagne-Ardenne

contact presse : Emmanuel LAMBERT

Tél : 03.25.25.60.06

e-mail : [emmanuel.lambert@edf.fr](mailto:emmanuel.lambert@edf.fr)



*Un geste simple pour l'environnement,  
n'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.*

Site de Nogent-sur-Seine  
Adresse Mission communication – BP 62 – 10401 Nogent-sur-Seine cedex  
tél. : 03.25.25.62.87

[www.edf.com](http://www.edf.com)

EDF SA au capital 924 433 331 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris

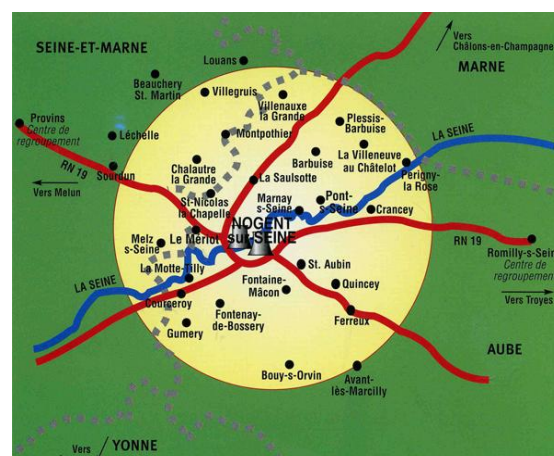
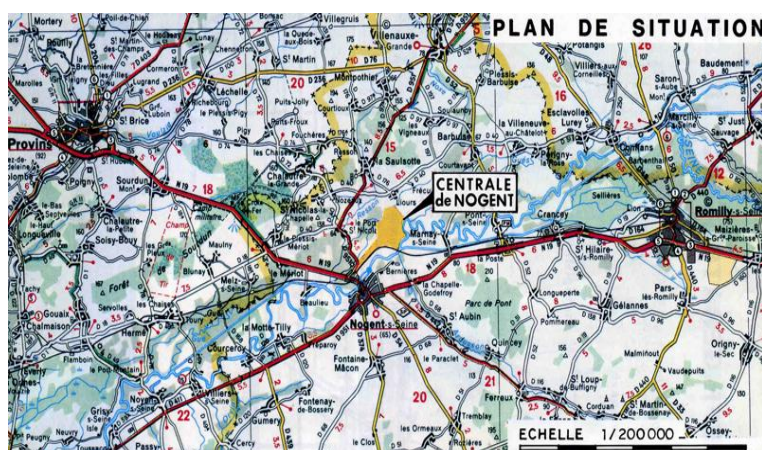
**EDF s'est dotée en France, en moins de 20 ans, d'un parc de production électronucléaire sans équivalent et compétitif qui contribue fortement à la sécurité énergétique du pays : 58 réacteurs représentant une puissance installée de 63,1 GW qui assurent plus de 85 % de la production d'électricité d'EDF et hissent la France au rang de deuxième puissance électronucléaire mondiale derrière les Etats-Unis.**

**L'un des principaux atouts de l'énergie nucléaire est de ne pas émettre de gaz à effet de serre. Les centrales nucléaires d'EDF en France permettent ainsi, avec les centrales hydrauliques, de produire 95 % de son électricité sans émission de gaz à effet de serre. La production électrique française émet six fois moins de CO<sub>2</sub> que la moyenne des pays de l'Union européenne et autorise ainsi la France, dans le cadre de l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par l'Union européenne, à maintenir ses émissions de gaz à effet de serre au même niveau qu'en 1990.**

**Au sein de ce parc nucléaire, le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Nogent-sur-Seine comporte deux unités de production de 1300 MW chacune, soit une puissance totale de 2600 MW.**

**En ayant produit 18,4 milliards de kWh en 2010, soit 4,5 % de la production d'électricité française ou plus d'une fois et demie l'énergie consommée dans la région Champagne-Ardenne, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine constitue un atout essentiel pour répondre aux besoins de la consommation d'électricité en France.**

**Tout en continuant à faire de la sûreté la première des priorités et à améliorer en permanence ses performances, le CNPE de Nogent-sur-Seine se prépare aujourd'hui à de nouveaux défis : renouveler ses compétences et les renforcer pour préparer l'avenir.**



Légende : la centrale de Nogent-sur-Seine est située sur la commune du Nogent-sur-Seine dans le département de l'Aube à l'est de Paris (130 km) au bord de la Seine, entre les villes de Provins (Seine-et-Marne) et Troyes (Aube). Elle s'étend sur une surface de 212 hectares.

# SOMMAIRE

La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, au service d'une production d'électricité sûre, compétitive et sans CO<sub>2</sub>, au cœur de la région Champagne-Ardenne.

- 1. La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, au service d'une production d'électricité à 95 % sans CO<sub>2</sub>** p.4
  
- 2. La sûreté nucléaire, priorité absolue de la centrale de Nogent-sur-Seine** p.8
  
- 3. Des investissements indispensables pour pérenniser et développer les performances de la centrale** p.13
  
- 4. Le respect de l'environnement, un engagement au quotidien** p.15
  
- 5. Un engagement de long terme : la gestion du combustible et des déchets radioactifs** p.18
  
- 6. Le CNPE de Nogent-sur-Seine, acteur économique local incontournable** p.21
  
- 7. Une information du public responsable** p.24
  
- 8. Annexes : chiffres et dates clés** p.26

# 1. La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, au service d'une production d'électricité à 95 % sans CO<sub>2</sub>

*La demande énergétique mondiale devrait augmenter de 60 % d'ici 2030. En électricité, elle devrait même doubler. Les ressources en pétrole, en gaz et, à plus long terme, en charbon, sont limitées. L'énergie est donc devenue un bien rare et ses prix sont désormais durablement orientés à la hausse.*

*La question majeure à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle est de parvenir à satisfaire ces nouveaux besoins, tout en agissant contre le réchauffement climatique.*

*Les experts conviennent que le seul recours aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie ne peuvent suffire pour faire face à l'ampleur de ces nouveaux besoins. L'énergie nucléaire, qui représente 17 % de l'énergie électrique produite dans le monde et qui ne produit pas de gaz à effet de serre, apparaît de plus en plus comme une source incontournable d'énergie.*

## Une centrale qui participe au maintien de l'indépendance énergétique et la sécurité d'approvisionnement en France

En Europe, la demande énergétique devrait croître de 0,5 % par an ; la demande d'électricité devrait, elle, progresser de 1,6 % par an d'ici 2030.

La construction du parc nucléaire français a fait évoluer le taux d'indépendance énergétique de la France de 24 % en 1973 à environ 50 % depuis 2000.

Réussite incontestable et reconnue de la France, la filière nucléaire participe en outre à la nécessaire diversification des sources énergétiques.

Évolution du taux d'indépendance énergétique de la France depuis 1973 (%)

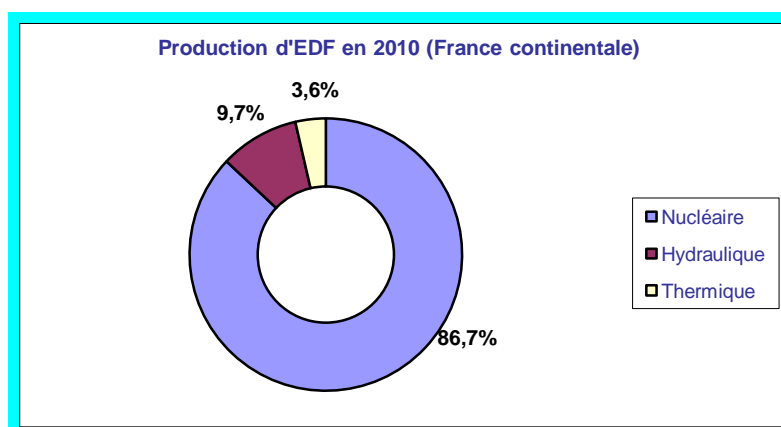
Années	1973	1979	1985	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
France	23,9	24,6	45,7	49,7	51,8	50,1	50,4	50,1	50,1	50,6	50,4	47,1	46,1	

Source : DGEMP- Direction générale de l'énergie et des matières premières

## La centrale de Nogent-sur-Seine, un maillon essentiel du parc de production d'EDF

EDF développe en France des moyens de production qui font appel à toutes les sources d'énergie : nucléaire, thermique à flamme (charbon, fioul, gaz naturel) et énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse).

Grâce à sa capacité nucléaire et hydroélectrique, EDF fournit une électricité sûre et compétitive à 95 % sans émission de CO<sub>2</sub>.



L'électricité ne se stockant pas et faisant l'objet de demandes variables, en fonction des saisons notamment, la diversité des différents moyens de production utilisés par EDF permet d'ajuster en permanence l'offre à la demande.

- les productions **nucléaire** et **hydraulique** « fil de l'eau », en raison de leurs coûts variables de production peu élevés, sont utilisés prioritairement **en période de consommation normale** (dite « en base », c'est à dire quelle que soit l'heure de la journée ou l'époque de l'année) ;
- la production **hydraulique** « **modulable** », correspondant aux barrages de retenue, et la **production thermique à flamme** (fioul, gaz et charbon) sont sollicités en période de « **semi-base** » (production modulée au fil de la journée) et « **de pointe** » (les jours de grand froid par exemple).

## La centrale de Nogent-sur-Seine : deux réacteurs exploités au sein d'un parc nucléaire standardisé

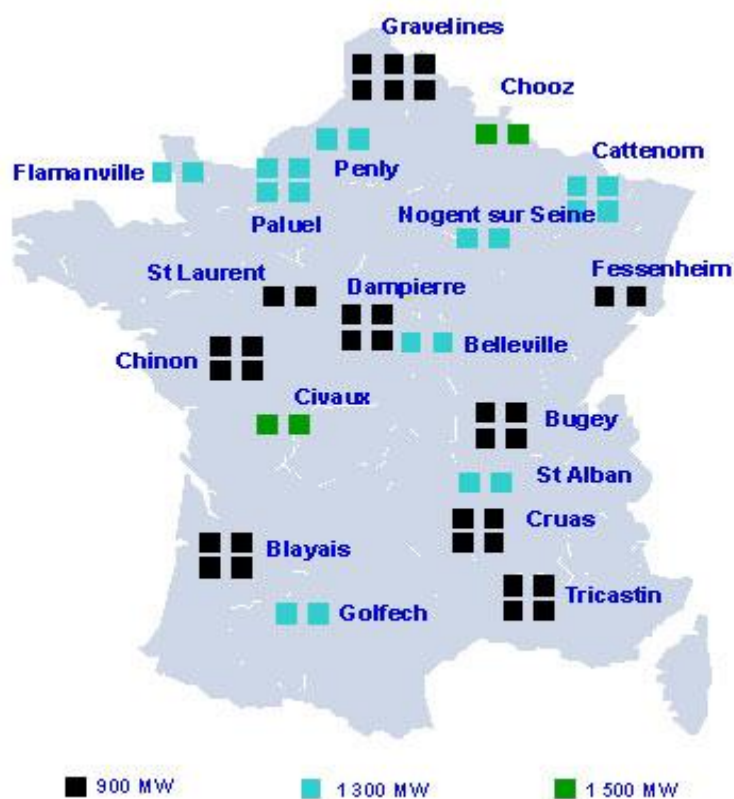
Les premiers réacteurs nucléaires construits en France entre 1958 et 1966 appartenaient à la filière française UNGG (Uranium Naturel Graphite Gaz). Tous ces réacteurs sont aujourd'hui arrêtés et en cours de déconstruction.

EDF a, ensuite, adopté une technologie américaine, plus efficace et moins coûteuse : le **réacteur à eau pressurisée** (REP). Cette technologie a été déclinée sur chacun des 58 réacteurs mis en service entre 1977 et 1999, dont les deux de la centrale de Nogent-sur-Seine.

EDF exploite aujourd'hui 58 réacteurs (unités de production) d'une puissance totale de 63 GW, répartis sur 19 sites (centrales ou centres nucléaires de production d'électricité - CNPE) sur l'ensemble du territoire.

Ce parc est composé de :

- 34 réacteurs (ou « tranches ») de 900 mégawatts,
- 20 réacteurs de 1300 mégawatts,
- 4 réacteurs de 1450 mégawatts.



Le parc nucléaire d'EDF en France dispose ainsi aujourd'hui d'un atout sans équivalent dans le monde : c'est un parc standardisé. Cette standardisation permet de mutualiser les ressources d'ingénierie, d'exploitation et de maintenance et de disposer, pour l'ensemble du parc de production nucléaire, d'un retour d'expérience important.



### Le saviez-vous ?

*Le parc nucléaire français produit 428 milliards de kWh par an dont 18,4 milliards de kWh par le CNPE de Nogent-sur-Seine et a assuré en 2010 plus de 4,5% de la production d'électricité d'EDF. La France est la deuxième puissance électronucléaire au monde, derrière les Etats-Unis.*

*La production d'électricité d'EDF contribue largement à la sécurité d'approvisionnement de la France.*

## 2. La sûreté, priorité absolue de la centrale de Nogent-sur-Seine

*Au fil des années, comme tous les centres nucléaires de production d'électricité d'EDF, le CNPE de Nogent-sur-Seine a consolidé ses compétences et son savoir-faire en recherchant un progrès permanent dans ce qui constitue une priorité absolue : la sûreté. Cette culture de sûreté est soumise aux contrôles réguliers et rigoureux de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).*



### La culture de sûreté, une exigence permanente pour tous

La sûreté nucléaire est l'ensemble des dispositions techniques, humaines et organisationnelles mises en œuvre à toutes les étapes de la vie d'une centrale nucléaire pour protéger, en toutes circonstances, la population et l'environnement contre une éventuelle dispersion de produits radioactifs.

Ces dispositions sont prises en compte **dès la conception** de l'installation, **renforcées et toujours améliorées** pendant son exploitation et, enfin, conservées durant sa déconstruction.

### ✓ Les trois fonctions de la sûreté

- **Contrôler et maîtriser à tout instant la puissance des réacteurs** et adapter leur production à la demande d'énergie.
- **Refroidir le combustible en fonction de l'énergie produite** grâce aux systèmes prévus en redondance pour éviter les défaillances.
- **Confiner les produits radioactifs** derrière trois barrières successives pour empêcher leur dispersion dans l'environnement.

### ✓ Les deux principes de la sûreté

- La « **défense en profondeur** », qui consiste à installer plusieurs lignes de défense successives contre les défaillances possibles des matériels et des hommes.
- La « **redondance des circuits** », qui repose sur la répétition des systèmes de sûreté.

La centrale de Nogent-sur-Seine dispose d'une mission sûreté comptant 21 personnes et de 14 ingénieurs sûreté qui, en dehors des heures ouvrables, organisés en astreinte, peuvent être sollicités 24 h/24.

### ✓ Les fondamentaux de la sûreté

L'exigence en matière de sûreté s'appuie sur plusieurs fondamentaux, notamment :

- **la robustesse de la conception** des installations,
- **l'exigence et le professionnalisme** dans l'exploitation grâce à un personnel formé en permanence, grâce aux organisations et à l'application de procédures strictes (à l'image de ce que font d'autres industries de pointe), grâce enfin à la « culture de sûreté », véritable état d'esprit conditionnant les attitudes et les pratiques.

La « culture de sûreté » repose sur des compétences collectives et individuelles acquises depuis le début de l'exploitation de la centrale de Nogent-sur-Seine.

En coopération avec ses partenaires, le CNPE de Nogent-sur-Seine doit veiller à conserver cette forte connaissance technique de l'outil industriel tout en faisant régulièrement évoluer ses méthodes d'exploitation.

Des outils nouveaux ont été mis en place : un simulateur de conduite sur lequel les opérateurs s'entraînent à gérer des situations accidentelles, et un chantier "école", qui permet à l'ensemble des salariés, qu'ils soient d'EDF et des entreprises prestataires, de mieux préparer les interventions de maintenance en zone nucléaire. Tous ont par ailleurs obligation de suivre une formation "Qualité Sécurité" avant toute intervention sur du matériel dit « important pour la sûreté » (IPS).

Chaque année, les quelque 700 salariés de la centrale de Nogent-sur-Seine consacrent plus de 80 000 heures à leur formation.

## Une activité fortement réglementée et contrôlée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire

### ✓ Un contrôle permanent

Comme toutes les centrales nucléaires d'EDF, le CNPE de Nogent-sur-Seine est soumis aux contrôles vigilants et permanents de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), qui assure, en toute indépendance, au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les riverains et l'environnement des risques liés à l'exploitation nucléaire.

L'ASN est la seule habilitée à autoriser la mise en service ou la poursuite de l'exploitation d'une centrale nucléaire en France. La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite « loi TSN ») en a fait une autorité administrative indépendante.

En 2010, 18 inspections dont trois inopinées ont été effectuées par les représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Toutes ces inspections donnent lieu à des « lettres de suite » que l'ASN publie sur son site internet [www.asn.fr](http://www.asn.fr). La centrale a deux mois pour apporter des réponses aux remarques faites par l'ASN et exposer, si besoin, les actions qu'elle a mise en place.

Par ailleurs, les centrales nucléaires d'EDF sont régulièrement évaluées au regard des meilleures pratiques internationales par les inspecteurs et experts de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). La centrale de Nogent-sur-Seine a connu une inspection de ce type en 2003.

### ✓ Une exploitation transparente

Tous les événements, y compris les plus minimes, survenus à la centrale de Nogent-sur-Seine, sont déclarés à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et rendus publics. Ils sont classés selon une échelle de gravité internationale dite « échelle INES » (International Nuclear Event Scale).

Le classement va de l'écart sans conséquences (niveau 0) à l'accident le plus grave (niveau 7, coefficient attribué à l'accident de Tchernobyl).

En 2010, la centrale de Nogent-sur-Seine a déclaré 16 événements significatifs pour la sûreté dont 15 de niveau 0 (17 en 2009) et un de niveau 1 (deux en 2009).

## ECHELLES INES

Echelle internationale des événements nucléaires



0 Ecart. Aucune importance du point de vue de la sûreté

EDF02006

## Un dispositif de gestion des événements en lien avec les pouvoirs publics

Les précautions prises lors de la conception et de la construction de la centrale ainsi que la surveillance exercée pendant l'exploitation garantissent un haut niveau de sûreté des installations. Si la probabilité d'incident ou d'accident est extrêmement faible, elle ne peut être exclue. Pour parer à cette éventualité, exploitants et pouvoirs publics ont mis en place une organisation spécifique afin de maîtriser rapidement toute situation de crise.

Elle comprend le déclenchement de deux plans étroitement coordonnés entre eux.

- Le **Plan d'Urgence Interne (PUI)** est mis en oeuvre **par la direction de la centrale** nucléaire. Il permet de lancer les actions techniques nécessaires pour remettre la centrale dans un état sûr et limiter les conséquences d'un incident. Il définit les mesures à prendre pour évaluer la nature de l'incident et son évolution probable. Enfin, le PUI vise à alerter le plus rapidement possible les pouvoirs publics, les élus locaux et la presse. Les autorités de sûreté sont informées régulièrement de la situation.
- Le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** est mis en œuvre **par les pouvoirs publics** en cas d'accident présentant des conséquences radiologiques à l'extérieur du site. Il fixe les structures et l'organisation des secours en cas d'accident. Il prévoit les actions à mener pour assurer l'information et la sécurité des populations et organise, si nécessaire, la mise à l'abri ou l'évacuation vers des centres de regroupement.  
Ce PPI est à la disposition des habitants dans toutes les mairies des communes proches d'une centrale.

En 2010, sept exercices conduisant à l'activation du plan d'urgence interne et 29 exercices incendie avec les sapeurs pompiers ont été réalisés pour tester les organisations et apporter des améliorations.



*Sur l'ensemble des installations d'EDF, les inspecteurs de l'Autorité de Sûreté Nucléaire effectuent plus de 450 contrôles par an, de jour comme de nuit, 7 jours sur 7, de manière programmée ou inopinée.*

### 3. Des investissements indispensables pour pérenniser et développer le patrimoine de production nucléaire

#### Réévaluer le niveau de sûreté des deux réacteurs actuellement en fonctionnement

La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine a été conçue pour une durée d'exploitation de 40 ans validée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Pour atteindre cet objectif de durée de vie :

- les éléments considérés comme non remplaçables (cuve du réacteur, enceintes de confinement du bâtiment réacteur...) ont été conçus pour 40 ans d'exploitation, voire plus ;
- une réévaluation et un réexamen de sûreté ont lieu tous les dix ans lors de « **visites décennales** », afin de prendre en compte les progrès technologiques et le retour d'expérience de l'ensemble des installations nucléaires dans le monde, puis d'effectuer les modifications nécessaires et toujours augmenter le niveau de sûreté de l'installation.

Dans tous les cas, c'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui reste seule juge de la qualité des actions d'amélioration menées par l'exploitant et qui autorise, ou non, le redémarrage du réacteur pour 10 ans.

Les deuxièmes visites décennales, déterminantes pour la poursuite de l'exploitation de chacun des deux réacteurs du CNPE de Nogent-sur-Seine jusqu'à 40 ans, a eu lieu pour l'unité 2 en 2010.

## Pérenniser l'outil de production

**Près de 2 milliards d'euros sont investis chaque année dans le parc de production nucléaire d'EDF.** Cet investissement, qui reste constant d'année en année, permet de conserver en permanence les installations dans un état optimum pour un fonctionnement en toute sûreté :

- 500 millions d'euros pour la maintenance courante ;
- 800 millions pour la rénovation de matériels tels les alternateurs, les condenseurs ou le remplacement de matériels tels des générateurs de vapeur ;
- 700 millions pour la modification et l'amélioration des systèmes.

Pour la centrale de Nogent-sur-Seine, cela représente 15 millions d'euros par an (remplacement du stator de l'alternateur de l'unité 2 et changement d'un pôle du transformateur principal par exemple).

Par ailleurs, EDF a lancé, sur ses 19 sites nucléaires, un programme d'investissement de 600 millions d'euros sur cinq ans dans des travaux de rénovations de peintures, de tuyauteries et de signalétique, en visant les meilleurs standards de propreté et de rangement de bâtiments industriels, administratifs ou d'accueil (« **housekeeping** »).

A la centrale de Nogent-sur-Seine, d'ores et déjà, cinq millions d'euros ont été investis en 2010 et quatre millions d'euros sont prévus en 2011.

## 4. Le respect de l'environnement, un engagement au quotidien



*Une centrale nucléaire est une installation industrielle intégrée dans son environnement. Toutes les nuisances potentielles - radioactivité, chaleur, bruit, rejets chimiques, impact esthétique - sont prises en compte dès la conception, puis contrôlées en permanence, dans le cadre d'une réglementation très stricte.*

### Maîtriser les impacts de l'exploitation sur l'environnement

Avant même la construction d'une centrale nucléaire, EDF procède à un bilan radio-écologique initial du terrain, « le point zéro », qui constituera le point de référence pour les analyses ultérieures. C'est ce qui a été fait avant l'implantation du centre nucléaire de production de Nogent-sur-Seine.

En fonctionnement, la centrale rejette dans l'environnement de très faibles quantités de radioéléments qui se diluent dans l'air ou dans l'eau :

- les **effluents liquides** sont liés au fonctionnement du réacteur et proviennent de l'îlot nucléaire ou de la salle des machines ;

- les **effluents gazeux** proviennent pour partie de l'atmosphère qui entoure le circuit primaire. Ce sont surtout des gaz rares (principalement krypton et xénon).

Quelle qu'en soit la nature, les effluents sont collectés, stockés pour réduire leur radioactivité, puis contrôlés avant tout rejet. Les conditions de rejets ont été fixées par un arrêté réglementaire, après la réalisation d'une enquête publique. Leur niveau d'activité est très bas, représentant moins de 1 % des limites fixées par la législation française.

Toutes les centrales nucléaires d'EDF engagent des efforts importants pour réduire le volume et l'impact de leurs rejets dans l'environnement. De 1999 à 2010, tout en étant déjà largement en dessous des limites réglementaires, le parc nucléaire d'EDF a divisé par 4 ses rejets radioactifs liquides. Quant à l'impact de ses rejets gazeux, il est 1000 fois inférieur à la limite réglementaire établie pour le public et plus de 2000 fois inférieur à l'impact de la radioactivité naturelle.

## Assurer une surveillance responsable

Produire, respecter et surveiller l'environnement : tel est l'engagement que le CNPE de Nogent-sur-Seine et ses équipes portent au quotidien. Près de 30 personnes y consacrent leur travail en permanence.

Les contrôles réalisés par les équipes de la centrale sont nombreux et, pour beaucoup, quotidiens. En fonctionnement, l'impact de l'activité de la centrale nucléaire sur l'environnement fait l'objet d'une double surveillance interne et externe :

- des mesures quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles sur l'air, l'eau et la flore dans un périmètre de 5 km autour du site, effectuées par le laboratoire de chaque centrale et contrôlées par les services des ministères de la Santé et de l'Industrie ;
- un programme de surveillance indépendant mené par l'IRSN, annuel et décennal.

En 2010, à la centrale de Nogent-sur-Seine, environ 10 000 prélèvements, analyses et mesures ont ainsi été faits à la centrale de Nogent-sur-Seine pour contrôler les rejets et leur impact sur l'environnement. La centrale de Nogent-sur-Seine publie mensuellement l'ensemble des résultats réalisés sur le site internet [edf.com](http://edf.com).

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2010, et comme l'ensemble des autres acteurs du nucléaire (CEA, Andra, Marine Nationale...), la centrale de Nogent-sur-Seine transmet également les résultats de sa surveillance de l'environnement au réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement, réseau mis en place par l'IRSN. L'ensemble de ces données sont disponibles sur le site internet [www.mesure-radioactivite.fr](http://www.mesure-radioactivite.fr).

Des réglementations sont également en vigueur afin de limiter l'échauffement de l'eau prélevée dans les fleuves ou la mer. Cette eau est utilisée pour refroidir les réacteurs et est rejetée ensuite. En 2010, la centrale de Nogent-sur-Seine a toujours respecté cette réglementation.



### Le saviez-vous ?

*En juillet 2004, EDF a obtenu la certification environnementale ISO 14001 pour l'ensemble de ses centrales nucléaires. Cette norme internationale certifie l'existence et l'efficacité des démarches environnementales en vigueur. La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine est certifiée ISO 14 001 depuis 2003. Elle a passé avec succès son dernier audit de suivi en 2010 en démontrant l'efficacité de sa démarche d'amélioration continue.*

## 5. Un engagement de long terme : la gestion du combustible et déchets radioactifs



*EDF est une entreprise responsable, soucieuse de son environnement et qui maîtrise l'ensemble du cycle de vie des centrales nucléaires, de leur conception à leur déconstruction.*

### Une gestion rigoureuse des déchets radioactifs

L'exploitation de la centrale de Nogent-sur-Seine, comme toutes les centrales nucléaires, génère des déchets radioactifs qu'il convient de gérer avec la plus grande rigueur :

A la centrale de Nogent-sur-Seine comme dans toutes les centrales nucléaires, une gestion rigoureuse est mise en œuvre :

- des déchets radioactifs dits « à vie courte », qui perdent au moins la moitié de leur radioactivité tous les 30 ans et contiennent 0,1 % de la radioactivité totale des déchets. Il s'agit de filtres, de résines permettant la purification de l'eau des circuits, d'outils, de pièces usagées, de plastiques et de textiles issus des opérations de maintenance.

Les déchets radioactifs à vie courte sont évacués dans les deux centres de stockage de l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs) de Morvilliers et de Soulaines (Aube), où ils seront conservés dans des conditions de haute sécurité jusqu'à ce que leur radioactivité ait disparu.

- des déchets dits « à vie longue » issus du traitement du combustible nucléaire usé. Ce dernier est constitué de 96% de matière recyclable en de nouveaux combustibles et 4% déchets non recyclables.

Ces déchets à vie longue sont entreposés dans des conditions d'extrême sécurité sur le site d'Areva NC à La Hague, dans l'attente de la mise en œuvre du stockage géologique prévu dans la loi programme « Gestion durable des matières et déchets radioactifs », adoptée par le Parlement le 28 juin 2006.

Sur la centrale, l'ensemble des déchets radioactifs est géré selon 4 principes :

- **limitation des volumes de déchets produits à la source ;**
- **trier les déchets ;**
- **les conditionner et préparer le long terme ;**
- **les isoler de l'homme et de l'environnement.**

## Le choix du recyclage du combustible usé

La stratégie d'EDF, retenue depuis les années 1980 en matière de cycle de combustible nucléaire, en accord avec la politique énergétique nationale, est de pratiquer le traitement des combustibles usés (uranium recyclable et plutonium).

Ce traitement permet d'une part, de valoriser la matière recyclable contenue dans le combustible usé pour produire de nouveaux combustibles et d'autre part ; d'isoler les déchets radioactifs, non

recyclables, et de les conditionner sous une forme stable et durable qui évite toute dispersion de radioactivité dans l'environnement.

En 2010, 46,8 tonnes de combustible usé ont ainsi été traitées pour la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

## La déconstruction, une étape normale de la vie des centrales

EDF assume l'entière responsabilité technique et financière de la déconstruction de ses centrales nucléaires à la fin de leur exploitation. Sa priorité est de garantir la sûreté et la protection de l'environnement à proximité d'une centrale en déconstruction avec la même rigueur et la même transparence que celle dont l'entreprise fait preuve dans l'exploitation de ses 58 réacteurs nucléaires. Aujourd'hui, EDF a engagé le démantèlement de 9 réacteurs définitivement arrêtés situés sur six sites : Brennilis (Bretagne), Chooz (Champagne-Ardenne), Chinon et St-Laurent (Pays de Loire), Bugey et Creys-Malville (Rhône-Alpes).

Les opérations de déconstruction sont soumises à l'obtention d'un décret d'autorisation de démantèlement, signé par le gouvernement après avis de l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur la base d'un dossier constitué par l'exploitant et résultat de l'enquête publique réalisée auprès des publics concernés. Ces opérations sont ensuite conduites, comme en phase d'exploitation, sous le contrôle rigoureux de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et avec le souci constant de la protection des personnes et de l'environnement.

## 6. La centrale de Nogent-sur-Seine, acteur économique local incontournable



*Chaque année la centrale de Nogent-sur-Seine participe activement à l'économie locale, tant par les activités confiées à des entreprises extérieures que par sa contribution à la fiscalité locale.*

### Des retombées économiques importantes pour la région

Dès le lancement des chantiers en 1980, la centrale de Nogent-sur-Seine a participé au développement du tissu économique du bassin Nogentais et de la région Champagne-Ardenne.

Actuellement plus de 700 salariés EDF travaillent sur le site de Nogent-sur-Seine ainsi que 200 salariés d'entreprises prestataires employés tout au long de l'année. A ces chiffres s'ajoutent l'accueil des salariés d'entreprises prestataires qui viennent travailler lors des arrêts programmés des unités de production pour renouvellement de combustible et maintenance, de 600 à 2500 personnes selon le type d'arrêt.

Chaque année, la centrale contribue à la fiscalité locale avec un montant de 44 millions d'euros (8 millions d'euros pour la taxe foncière et 36 millions d'euros pour CFE, IFR et taxe INB).

## Favoriser l'insertion des jeunes et participer à leur formation

La centrale de Nogent-sur-Seine assure le renouvellement de ses compétences par des recrutements réguliers. En 2010, 50 nouveaux salariés ont rejoint la centrale.

Elle s'implique activement dans la formation des jeunes en apprentissage avec la venue en 2010 de 20 nouveaux apprentis, ce qui porte à 47 le nombre de jeunes en alternance sur le site.

En outre, elle favorise l'insertion professionnelle de jeunes. Ainsi, chaque année, 59 jeunes en emploi saisonnier et 78 stagiaires sont accueillis au sein des équipes.

## Agir pour l'intégration des personnes handicapées ou en difficulté

La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine favorise l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail. Outre le recrutement direct, il existe depuis avril 1990, un partenariat avec l'APTH (Association de promotion des travailleurs handicapés) de Nogent-sur-Seine. Cinq salariés de cette association ont un emploi à la centrale à plein temps, financé au titre du partenariat. Parmi les activités confiées figurent l'accueil téléphonique, la collaboration à la bonne gestion du tri des déchets classiques, l'entretien des véhicules et le nettoyage des abords du site.

## Des partenariats avec les acteurs locaux

Au travers ces partenariats, la centrale apporte un soutien actif à la vitalité locale en marquant son engagement en faveur du développement durable sous ses trois aspects : économique, social et environnemental.

En 2010, un nouveau partenariat entre l'association Chlorophylle et la centrale de Nogent-sur-Seine a vu le jour. Concrètement, la centrale, en complément d'une aide financière, propose des journées de formation aux salariés de Chlorophylle afin de les préparer à des entretiens d'embauche en entreprise et ainsi faciliter leur intégration professionnelle. Chlorophylle a créé, il y a trois ans, le « Jardin de Cocagne » à Romilly-sur-Seine qui consiste à produire des légumes biologiques distribués sous forme de paniers aux adhérents de l'association. Cette démarche valorise ainsi le travail de 20 salariés.

Depuis 1992, la centrale de Nogent-sur-Seine confie la gestion, le suivi et l'entretien de la réserve de la Prée à l'Association nature du Nogentais (ANN). Cette zone d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) située au pied de l'installation industrielle est une zone humide de 28 hectares qui héberge 209 espèces animales et végétales dont certaines sont menacées de disparition en région Champagne-Ardenne. L'ANN assure un travail scientifique d'observation et de recensement ainsi que des actions d'information et de sensibilisation à la bio-diversité.

Par ailleurs, la centrale apporte son soutien aux associations ou clubs sportifs intervenant sur la Seine (l'association amicale des pêcheurs de Nogent ou le cercle aviron nogentais).

Parallèlement, la centrale de Nogent comme l'ensemble du groupe EDF, apporte son soutien aux éditions successives du Téléthon. Dons d'heures des agents, course autour du site et autres initiatives ont permis de collecter en 2010 plus de 39 000 euros sur le site de Nogent.

## 7. Une information du public responsable



*Depuis le début de son exploitation, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine informe systématiquement le public de son fonctionnement et de son actualité.*

### ✓ **Un centre d'information ouvert au public**

Depuis 2001, en prenant en compte les contraintes du plan Vigipirate qui ne permettent plus la visite des installations au plus grand nombre et l'ouverture en continu du centre d'information, le CNPE de Nogent-sur-Seine a continué à informer le public. Des visiteurs ont été reçus sur rendez-vous au centre d'information du public et le CNPE a proposé aux lycées, collèges et écoles des conférences sur les énergies ou sur le fonctionnement d'une centrale nucléaire.

Depuis 2008, le centre d'information du public est de nouveau ouvert à tous.

Pour donner une impulsion à cette réouverture et attirer un public encore plus large, la centrale de Nogent-sur-Seine a rénové son centre d'information du public et offre depuis 2008 à ses visiteurs une nouvelle scénographie interactive et pédagogique.

En 2010, plus de 4000 personnes ont bénéficié d'une information sur l'énergie nucléaire.

### ✓ **La centrale de Nogent-sur-Seine sur internet**

Le site Internet EDF ([www.edf.com](http://www.edf.com)) présente toute l'activité des sites nucléaires de production d'électricité, dont celui de Nogent-sur-Seine (<http://nogent.edf.com>).

Chaque mois, une lettre d'information « Actualités et environnement » est diffusée aux médias, aux représentants institutionnels, aux élus et à la population locale, ainsi qu'un bilan annuel appelé « Nogent en bref ». Ces documents sont également accessibles sur le site internet.

Par ailleurs, le CNPE met à disposition de ses riverains un numéro vert : 0800 37.94.27. Ce numéro permet à l'ensemble de la population de se tenir informé de l'actualité de la centrale, des modalités d'accès pour la visiter et de poser des questions sur son fonctionnement. Ce numéro est disponible 7 jours sur 7.

### ✓ **L'action de la Commission Locale d'Information (CLI)**

La Commission Locale d'Information (C.L.I) pour la centrale de Nogent-sur-Seine rassemble des élus, des représentants des autorités publiques, des experts en sûreté mais aussi des représentants des milieux industriels ou des associations de protection de l'environnement. C'est un lieu d'échanges et de relais de l'information auprès du grand public dont le rôle a été conforté par la loi transparence et sécurité en matière nucléaire.

Au-delà des assemblées générales où sont présentés les bilans et les réponses aux questions, la direction de la centrale rend compte de son activité chaque mois auprès d'un bureau restreint de la CLI appelé « cellule de veille ».

### ✓ **Une information claire et transparente**

Les autorités, les élus et les médias locaux et régionaux sont tenus informés de l'actualité du site. Par exemple, tout événement notable ou incident classé par l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 1 ou supérieur fait l'objet d'une information aux médias et, à destination du grand public, d'une mise en ligne de cette information sur [www.edf.com](http://www.edf.com), page de la centrale de Nogent-sur-Seine.

## Annexes : chiffres et dates clés

La construction des deux unités a débuté en 1980.

Le site a été choisi en raison de :

- la proximité relative de la région parisienne (grande consommatrice d'énergie),
- l'existence de lignes électriques à haute tension (l'énergie électrique produite alimente le réseau 400 000 volts à partir du poste de transformation électrique de Creney situé à l'est de la centrale),
- la présence de la Seine qui fournit l'eau nécessaire au refroidissement des installations.

La production d'électricité a démarré en 1987 pour l'unité de production n°1 et en 1988 pour l'unité de production n°2.

En 2010, la centrale a produit 18,4 milliards de kWh soit environ 4,5 % de la production nationale d'électricité d'origine nucléaire et a atteint un taux de disponibilité de 85,44 % . Le taux de disponibilité est le rapport entre le temps où les unités ont effectivement produit de l'électricité, et le temps pendant lequel elles auraient pu en produire si les réacteurs n'étaient jamais arrêtés pour effectuer les travaux de maintenance ou de rechargement du combustible.

## EN 2010

### La production

- Energie nette produite en milliards de kWh 18,4
- Disponibilité 85,44 %

La centrale de Nogent-sur-Seine a produit une fois et demie la consommation annuelle de la région Champagne-Ardenne.

### Les effectifs

- Effectif total (EDF et salariés extérieurs permanents) 900 personnes
- Age moyen 41,2 ans
- Embauches 50 personnes
- Nombre de salariés d'entreprises extérieurs sur les arrêts 2500 personnes
- Formation 81 155 heures
- Apprentis 47 personnes

### Les retombées socio-économiques

- Taxe foncière 8 millions d'euros
- Taxe professionnelle : 36 millions d'euros

### La sûreté

- Visites de l'Autorité de Sûreté Nucléaire 18 programmées  
dont 3 inopinées
- Investissements de maintenance 15,2 millions d'euros
- Entraînement des équipes de gestion d'un événement 36 exercices par an

### L'environnement

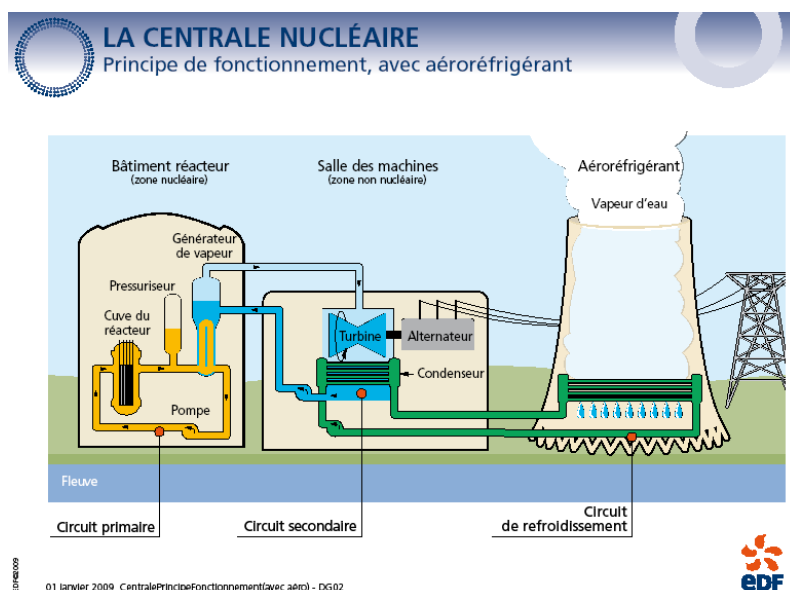
- Prélèvements et analyses pour contrôle dans l'environnement 10 000 par an

## DATES CLES

<b>28 mars 1980</b>	Décret de déclaration d'utilité publique, premier acte administratif concernant la création du CNPE de Nogent-sur-Seine
<b>14 avril 1980</b>	Début des travaux préparatoires
<b>10 septembre 1980</b>	Permis de construire
<b>10 octobre 1980</b>	Démarrage du chantier de construction
<b>Janvier 1981</b>	Début génie civil
<b>Février 1981</b>	Approbation du programme grand chantier
<b>Février 1985</b>	Début montage électromécanique
<b>Décembre 1986</b>	Essais à froid de l'unité de production n°1
<b>Juillet 1987</b>	Chargement combustible de l'unité de production n°1
<b>Décembre 1987</b>	Essais à froid de l'unité de production n°2
<b>Juillet 1988</b>	Chargement combustible de l'unité de production n°2
<b>21 octobre 1987</b>	Couplage de l'unité de production n°1
<b>24 février 1988</b>	Mise en service industriel de l'unité de production n°1
<b>14 décembre 1988</b>	Couplage de l'unité de production n°2
<b>1<sup>er</sup> mai 1989</b>	Mise en service industriel de l'unité de production n°2
<b>2003</b>	Certification environnementale ISO 14001
<b>2004</b>	Mise en service du simulateur (réplique de la salle de commande) dédié à la formation des équipes sur place
<b>2009</b>	Mise en service du chantier école dédié à la formation des équipes.
<b>2010</b>	Fin des deuxièmes visites décennales

## Comment fonctionne la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine ?

A l'image de toutes les centrales thermiques, une centrale nucléaire génère de la vapeur pour faire tourner à grande vitesse un alternateur. La vapeur est obtenue en faisant chauffer de l'eau dans une chaudière, ici le réacteur nucléaire. La chaleur utilisée pour chauffer est dégagée par la fission des noyaux d'uranium. Pour éviter toute dispersion de substance radioactive vers l'extérieur de la centrale, le fonctionnement est basé sur trois circuits indépendants (primaire, secondaire, et de refroidissement) qui assurent des échanges thermiques.



Le cœur du réacteur, où se produit la réaction en chaîne, contient plusieurs assemblages combustibles. Chaque assemblage contient 264 crayons combustibles contenant les pastilles d'uranium. Après quatre à cinq ans passés dans le réacteur, le combustible s'épuise. Les combustibles usés sont alors déchargés du cœur du réacteur et entreposés sous eau pendant environ

deux ans afin de refroidir. Ils sont ensuite transportés dans les piscines de l'usine Areva NC de la Hague où ils refroidissent cinq à 10 ans avant d'être traités, 96 % sont recyclés dans la fabrication d'un nouveau combustible.

Si un réacteur fonctionne en continu, il est nécessaire de l'arrêter tous les 12 ou 18 mois selon les réacteurs pour recharger le combustible et réaliser la maintenance de toutes les installations nucléaires et non nucléaires.

Il existe trois types d'arrêts programmés :

- **l'arrêt pour simple rechargement (ASR)** du combustible,
- **la visite partielle (VP)** consacrée au rechargement du combustible mais aussi à un important programme périodique de maintenance. Elle intervient en alternance avec l'arrêt pour simple rechargement,
- **La visite décennale (VD)** qui inclut des contrôles approfondis et réglementaires des principaux composants que sont la cuve du réacteur, le circuit primaire et l'enceinte du bâtiment réacteur. Les résultats de ces trois contrôles réglementaires principaux sont étudiés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, organisme totalement indépendant qui est seul à pouvoir octroyer l'autorisation de fonctionner pour une nouvelle période de dix ans.